



Conseil départemental de la Manche
28 mars 2022 à 9 H 30
Présentation des candidatures FIR

- Saint-Joseph



Les 5 orientations de la politique territoriale

- 1 Un contrat de territoire avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 **Des modalités techniques et financières adaptées.**
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

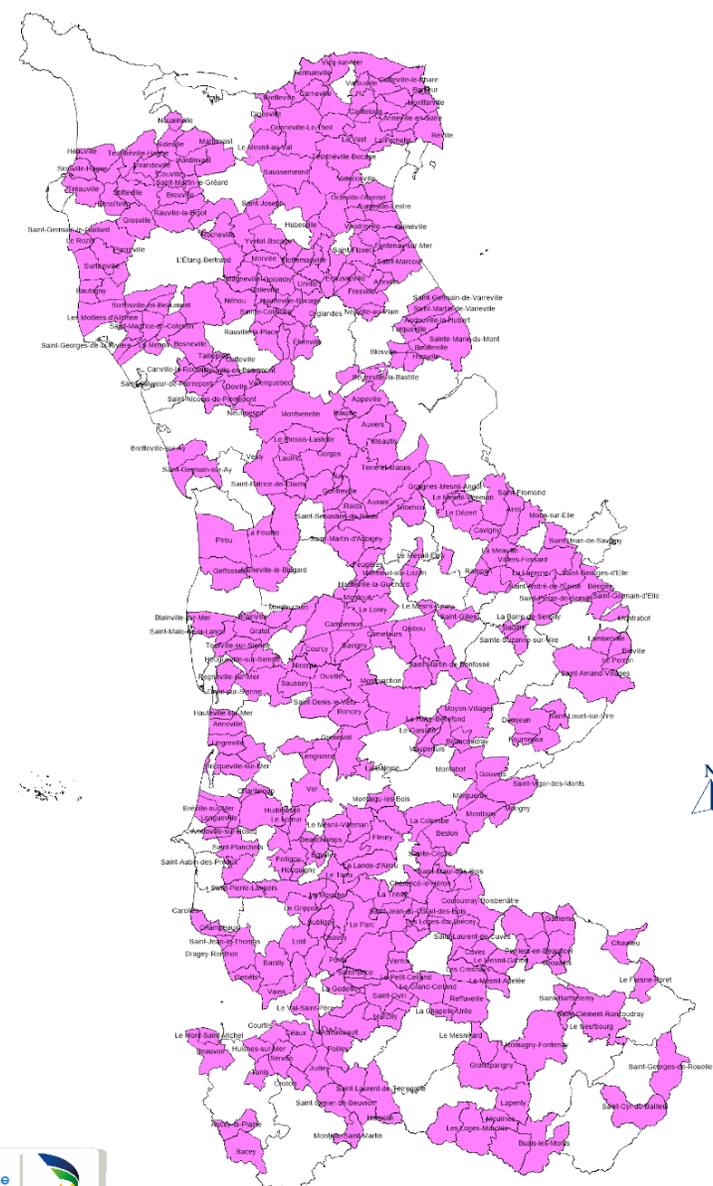
A qui s'adresse-t-il ?

Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes concernées parmi les 446 communes que compte la Manche.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural



Administration et Territoires - Département de la Manche



Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles. (Limitation à deux candidatures consécutives, pendant la mandature du conseil départemental 2021-2028)
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau ».**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par commune éligible à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1 200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

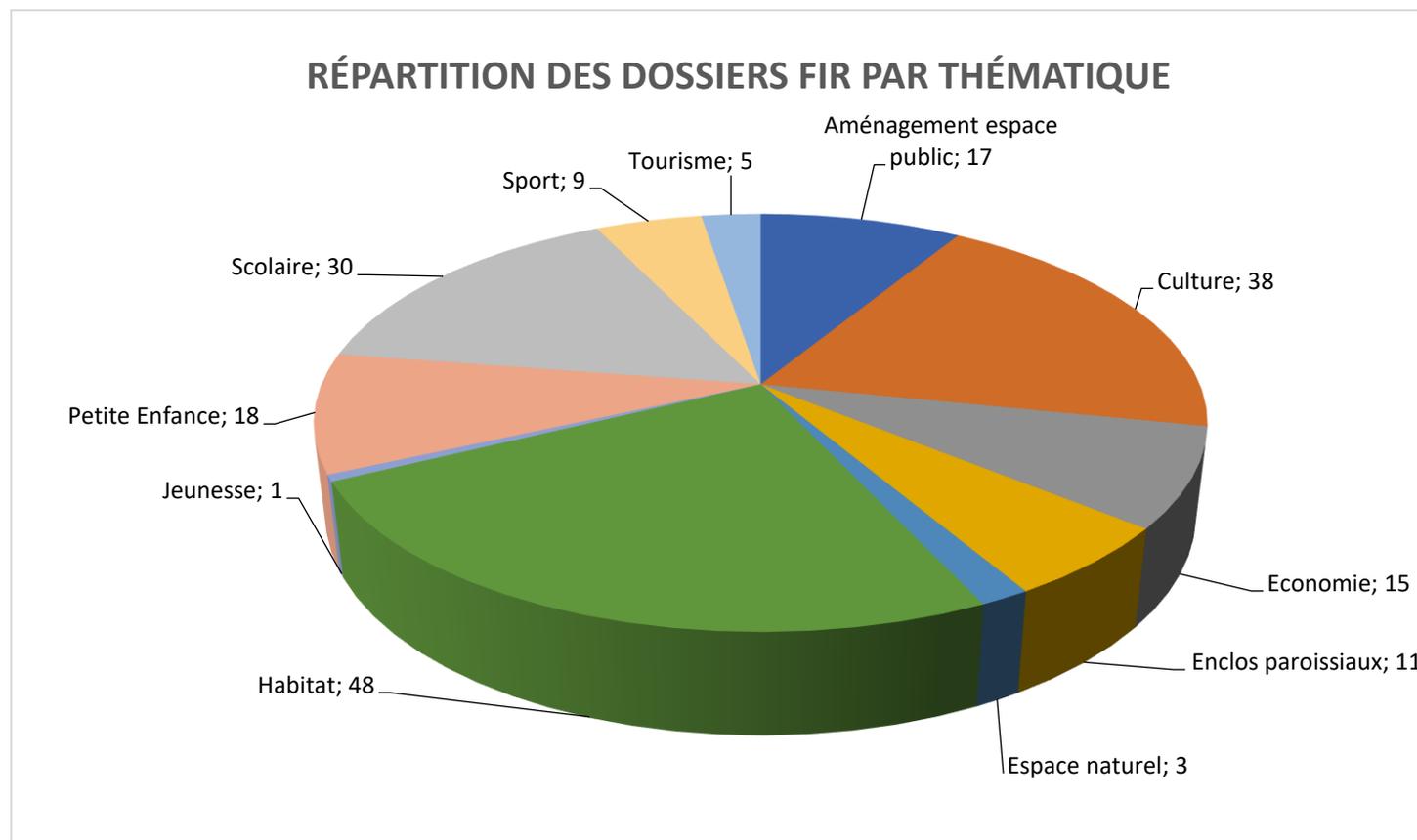


Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aire de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR (2017 / à février 2022)

- 164 communes ont un FIR validé au stade de la candidature (dont 15 FIR 2)
- 195 projets sur l'ensemble du Département dont 131 individualisés
- 47,6 millions d'euros d'investissements
- 9,5 millions d'euros d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 6,4 millions d'euros votés pour 4,5 millions d'euros versés





Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1** A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2** Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3** Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4** Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité, (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

SAINT-JOSEPH (FIR 2)

Rénovation énergétique de la garderie scolaire



Communauté d'agglomération
Le Cotentin



SAINT-JOSEPH

Rénovation énergétique de la garderie scolaire

Population DGF : 830 habitants

EPCI : Communauté d'agglomération

Le Cotentin

Canton : Valognes

Localisation de la commune

Communauté d'agglomération du Cotentin

Administration et Territoires



Légende :
□ Limite communale



SAINT-JOSEPH

Rénovation énergétique de la garderie scolaire

Contexte

Située à proximité de la RN13, axe de communication structurant du Cotentin, la commune dispose d'un échangeur sur cet axe. La commune compte environ 840 habitants, elle est dynamique avec une école primaire qui accueille 90 enfants. L'école dispose en toute proximité d'une salle de sport, d'un city-park, d'une cantine, d'une garderie et d'une bibliothèque à 300 mètres. Hors emploi à domicile, ce sont 55 salariés qui travaillent dans les entreprises implantées sur la commune, qui dispose également d'un bar épicerie. Près de dix associations animent et organisent de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Descriptif du projet

Le projet de réhabilitation de la garderie consiste à isoler le bâtiment, changer les menuiseries, remplacer les vieux radiateurs électriques par un chauffage aérothermie, en vue de réduire la facture énergétique. Il est prévu des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la réalisation de sanitaires aux normes handicapés.

Calendrier de l'opération

Candidature validée en CP du 17 décembre 2021

Autorisation de commencement de travaux en date du 30 novembre 2021

Début des travaux : septembre 2022

Montant estimatif du projet

Coût global du projet : 310 000 € HT

Dépenses éligibles : 310 000 € HT

SAINT-JOSEPH

Rénovation énergétique de la garderie scolaire





SAINT-JOSEPH

Rénovation énergétique de la garderie scolaire

Projet qui répond au dispositif du FIR en matière d'équipement scolaire et périscolaire

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

83 000€ (sur la
base d'une
population DGF de
830 habitants)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

40% du montant des
dépenses éligibles HT
dans la limite de
l'enveloppe
disponible

SUIVI DOSSIER

Validation de la
candidature en
commission permanente
du 17 décembre 2021

Validation de la
subvention définitive en
commission permanente
dans les 2 ans suivant la
validation de la
candidature sur
présentation d'un
dossier au stade des
appels d'offres



SAINT-JOSEPH

Jean MORIN
Président du conseil départemental

Jean-Marie MOUCHEL
Maire de Saint-Joseph

Michel de BEAUCOUDREY
Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Christèle CASTELEIN
Conseillère départementale du canton
de Valognes

Jacques COQUELIN
Conseiller départemental du canton
de Valognes